

# LICENCE PROFESSIONNELLE

## Gestion des Ressources Humaines

Spécialité : Gestion des Ressources Humaines et Management des Compétences

### Contacts

#### Contacts IUT de Dijon-Auxerre

<b>Secrétariat : Murielle TINELLI</b> Tél. : 03.80.39.64.70      Télécopie : 03.80.39.64.79 courriel : <a href="mailto:murielle.tinelli@iut-dijon.u-bourgogne.fr">murielle.tinelli@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	<b>Responsable pédagogique : Dominique CORNIER</b> Tél. : 03.80.39.64.70      Télécopie : 03.80.39.64.79 courriel : <a href="mailto:dominique.cornier@iut-dijon.u-bourgogne.fr">dominique.cornier@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Contacts ITII Bourgogne

<b>Responsable de la formation : Claudine BECCALORI</b> Tél. : 03.86.49.26.26 courriel : <a href="mailto:hse@lamaisondelentreprise.com">hse@lamaisondelentreprise.com</a>	<b>Renseignements et inscriptions : Sylvie QUEYREIX</b> Tél. : 03.86.49.26.51 / 03.86.49.26.20 courriel : <a href="mailto:sens.ies@lamaisondelentreprise.com">sens.ies@lamaisondelentreprise.com</a>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Objectifs de la formation et débouchés

Cette licence professionnelle « Gestion des Ressources Humaines et Management des Compétences », **proposée uniquement en alternance avec contrat de professionnalisation**, répond à plusieurs objectifs qui sont notamment :

- répondre aux besoins des entreprises car elles disposent toutes de cette fonction,
- participer à l'essor économique en proposant une formation en adéquation avec la demande du marché,
- initier le développement d'une filière professionnelle courte « Ressources Humaines » en partenariat avec tous les secteurs de l'économie, notamment l'industrie,
- offrir à des diplômés Bac+2 une diversification à leur orientation en proposant un nouveau cursus attractif, permettant une sortie diplômante et professionnalisée,
- offrir à des diplômés Bac+2, une insertion professionnelle immédiate par l'intermédiaire du **contrat de professionnalisation**, tout en les formant de façon adéquate vis-à-vis du marché du travail,
- permettre à des salariés d'entreprises ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoir et savoir-faire acquis en entreprise et d'avoir une vision globale de leur fonction en mettant en œuvre si nécessaire la validation des acquis d'expériences,
- professionnaliser des formations supérieures dans un contexte européen avec pour objectif prioritaire l'insertion directe dans le monde du travail.

Le titulaire de la licence intervient, sous l'autorité d'un responsable, dans le champ des ressources humaines et dans un contexte industriel ou connexe.

Il est en mesure de mettre en œuvre et/ou de choisir des méthodes et outils utilisés dans ce domaine et adaptés à des objectifs liés à la gestion administrative et à la gestion des compétences professionnelles, ainsi que d'accompagner différents interlocuteurs internes ou externes dans des démarches connexes à ces champs des RH, en favorisant les échanges.

Ses activités, qu'il mène de manière autonome, contribuent à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise.

Il intervient sur les champs suivants : le développement des ressources humaines et la gestion et l'administration des ressources humaines.

Les **métiers** visés par cette formation sont : « **Coordonnateur du développement des ressources humaines** » et « **Technicien en gestion et administration des ressources humaines** »

### Modalités d'admission

La formation s'adresse aux étudiants issus des diplômes de formations initiales BAC+2 correspondant à 120 crédits validés dans un cursus niveau Licence, DUT et BTS, ainsi qu'au public de formation continue.

L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un **contrat de professionnalisation**. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du **contrat de professionnalisation** dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

### Organisation et descriptif des études

La formation d'une durée de 392 heures (hors période en entreprise) est effectuée par **alternance** d'environ une semaine en formation académique pour 3 semaines en entreprise. **Les enseignements se dérouleront à Sens.**

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ». Les enseignements peuvent se faire sous la forme de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques selon les matières.

Domaine	UE	Volume horaire	Coeff UE	ECTS	Matière	Disciplines concernées	Volume horaire	Coeff. matière
<b>Gestion de la communication</b>	UE 1	52,50 h	1	7	UE 1.1	Communication comportementale	14h	1,5
					UE 1.2	L'approche systémique des systèmes	3,5h	0,5
					UE 1.3	Animation de réunions	10,5h	1
					UE 1.4	Initiation au management d'équipe	10,5h	1
					UE 1.5	Règles de la communication orale	7h	0,5
					UE 1.6	Attitudes professionnelles	7h	0,5
<b>Gestion et administration des ressources humaines</b>	UE 2	122,5 h	2	13	UE 2.1	Introduction à la GRH dans l'entreprise	14h	1
					UE 2.2	La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	24,5h	2
					UE 2.3	Entretiens annuels et entretiens professionnels	7h	0,5
					UE 2.4	Entretiens, processus et techniques de recrutement	17,5h	1,5
					UE 2.5	L'entreprise et la formation	24,5h	2

Domaine	UE	Volume horaire	Coeff UE	ECTS	Matière	Disciplines concernées	Volume horaire	Coeff. matière
					UE 2.6	Risques psychosociaux	10,5h	1
					UE 2.7	Santé au travail	24,5h	2
<b>Environnement juridique, administratif et financier des ressources humaines</b>	UE 3	140 h	2	13	UE 3.1	Management de la sécurité et de l'environnement	7h	0,5
					UE 3.2	Approche de diagnostic RH	10,5h	1
					UE 3.3	Relations individuelles du travail	28h	1,5
					UE 3.4	Durée du travail	10,5h	1
					UE 3.5	Les rémunérations dans l'entreprise : approches collectives et individuelles	24,5h	1,5
					UE 3.6	Sécurité et santé au travail : volet juridique	21h	1,5
					UE 3.7	Relations collectives du travail	21h	1,5
					UE 3.8	Les classifications	7h	0,5
					UE 3.9	Analyse d'une convention collective	7h	0,5
					UE 3.10	Mise en place d'une veille réglementaire	3,5h	0,5
<b>Aptitudes transversales liées au projet</b>	UE 4	77 h	1	7	UE 4.1	Les fondamentaux de la qualité	7h	0,5
					UE 4.2	Connaissance économique de l'entreprise	14h	1
					UE 4.3	Gestion de production	7h	0,5
					UE 4.4	Excel Initiation	14h	1
					UE 4.5	Word perfectionnement	14h	1
					UE 4.6	Management de projet	21h	1
<b>Projet tuteuré</b>	UE 5	140 h	2	6			140h	5
<b>Stage</b>	UE 6	700 h	4	14			700h	10

### Modalités de contrôle des connaissances et validation de la licence

#### 1°) Dispositions générales

- Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ».
- Chaque UE peut comporter plusieurs éléments, appelées ci-après « matières » ou « disciplines ».
- Chaque matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation, donnant lieu à l'établissement d'une note.
- Dans l'évaluation, chaque note sera affectée d'un coefficient précisé dans le tableau ci-dessus. Le coefficient d'une UE est indiqué dans le même tableau.
- La note d'une matière peut résulter de différentes épreuves (écrites, orales, pratiques). Il appartient au Responsable de formation, en accord avec les responsables des modules, de définir en début d'année l'organisation pratique de ces contrôles (nombre, nature et poids respectifs) ; cette organisation sera portée à la connaissance des étudiants dans les quinze premiers jours de la formation, après approbation par les instances compétentes de l'Université.

- Il y a deux sessions d'examens par an, selon la procédure ci-après.
- La validation du diplôme se fait : soit par capitalisation des UE (sans limitation de durée), soit, au meilleur bénéfice de l'étudiant, par compensation de l'ensemble des UE selon la règle spécifique énoncée ci-dessous.

## **2°) Validation par UE**

Une UE est validée dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne (éventuellement pondérée par ses matières) égale ou supérieure à 10 sur 20, quelle que soit la session. Cette disposition est valable également pour les UE 5 (projet tuteuré) et UE 6 (stage).

Le diplôme est validé lorsque le candidat a validé toutes les UE.

## **3°) Validation par compensation**

Le candidat valide le diplôme par compensation s'il réunit les deux conditions suivantes :

1 – Moyenne générale pondérée (projet et stage inclus) supérieure ou égale à 10 sur 20,

2 – Moyenne pondérée de l'ensemble (Projet + Stage) supérieure ou égale à 10 sur 20.

Si le candidat a déjà validé des UE, les notes obtenues lors de cette validation sont reportées dans cette procédure.

Seule cette procédure permet de délivrer une mention, selon les règles habituelles.

## **4°) Absences**

En règle générale, tous les enseignements académiques sont obligatoires, de même que la présence aux contrôles prévus.

En cas d'absence non motivée à un tel contrôle, la note de zéro est affectée.

En cas d'absence dûment motivée, il appartient au Jury de déterminer si la note manquante peut être remplacée par celle d'un autre contrôle réalisé dans la même matière, où si un contrôle supplémentaire doit être organisé pour le candidat (éventuellement à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> session).

Par absence motivée, il faut entendre celle résultant d'une raison de force majeure, indépendante de la volonté du candidat, par exemple : "maladie, accident avec immobilisation, décès d'un proche, problème familial grave...". La justification devra intervenir dans les 3 jours suivant la date prévue du contrôle.